



Arrondissement de Saverne

Nombre de Conseillers Elus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 07

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 26 MARS 2018

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 19 mars 2018, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents : M. SCHMITT Alfred, M. BILGER René, M. KOERCKEL Jacques, Mme MINKER Fabienne, M. OBRECHT Jean-Michel, M. SCHORDAN Raymond, M. WICK Bernard

Membres excusés : M. MEUNIER Alain, Mme HOEFFEL Dominique, Mme FREYSZ Marline qui donne procuration à M. SCHORDAN Raymond

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Exploitation d'une unité de méthanisation et modification de l'installation de compostage sur la plateforme de traitement et de valorisation des installations à OBERSCHAEFFOLSHEIM- Enquête publique
4. Installation d'un conteneur à vêtements : convention avec la société COLTHAB
5. Projet d'acquisition de parcelle
6. Subventions aux associations 2018
7. Approbation du compte administratif 2017
8. Approbation du compte de gestion 2017
9. Affectation des résultats
10. Adoption du budget primitif 2018
11. Fixation des taux d'imposition 2018
12. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du Conseil Municipal et donne lecture de l'ordre du jour. Il ouvre la séance par un moment de recueillement, en hommage au gendarme et aux victimes de l'attaque terroriste de Carcassonne et de Trèbes du 23 mars 2018.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Stéphanie ZAVAGNI, en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 26 février 2018 dans la forme et la rédaction présentées.

3. EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION ET MODIFICATION DE L'INSTALLATION DE COMPOSTAGE SUR LA PLATEFORME DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES INSTALLATIONS A OBERSCHAEFFOLSHEIM - ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une enquête publique formulée par la société LINGENHELD Environnement en vue d'obtenir l'autorisation unique pour l'exploitation d'une unité de méthanisation et de modification de l'installation de compostage sur la plateforme de traitement et de valorisation des installations à OBERSCHAEFFOLSHEIM

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'en prendre note et de n'émettre aucun avis défavorable à l'encontre de ce projet.

4. INSTALLATION D'UN CONTENEUR A VETEMENTS : CONVENTION AVEC LA SOCIETE COLTHAB

Le Maire suggère au Conseil Municipal de devenir partenaire de la société COLTHAB, société alsacienne spécialisée dans le recyclage de textiles usagés. Dans le cadre du partenariat entre COLTHAB et la Croix-Rouge de Wasselone-Truchtersheim, la commune de Handschuheim pourrait devenir un point de collecte supplémentaire de vêtements, linge de maison, chaussures, jouets et vaisselle incassable...contre versement d'une redevance annuelle.

Il explique que la société COLTHAB s'engage donc à verser une redevance annuelle à la commune mais aussi à vider et entretenir régulièrement les conteneurs, de manière à ce qu'il n'y ait pas de débordement. Les règles de mise en place du conteneur sur le ban communal sont définies par la signature d'une convention avec la société COLTHAB pour la mise en place d'un conteneur à vêtements.

Enfin, la redevance annuelle d'un montant de 250 € serait soit à répartir entre la commune de Handschuheim et l'Unité Locale Croix-Rouge de Wasselonne-Truchtersheim, dont le montant est à fixer ou laisser la totalité de la somme à la Croix-Rouge.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance des dispositions contractuelles et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *D'autoriser le Maire à signer la convention de mise en place d'un conteneur à vêtements avec la société COLTHAB ;*
- *De définir l'emplacement du conteneur, qui sera implanté à côté du conteneur à verres, rue des vergers ;*
- *D'accepter le versement d'une redevance annuelle d'un montant de 125 € au profit de la commune de Handschuheim et d'un montant de 125 € au profit de l'unité Locale Croix-Rouge de Wasselonne-Truchtersheim.*

5. PROJET D'ACQUISITION DE PARCELLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été évoqué en point divers des séances du 29 janvier et 26 février, le souhait d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section 02 n°222, appartenant à Madame Julie Hoeffel.

Il rappelle que cette acquisition permettrait de prolonger les deux parcelles communales, section 02 n°188 et n°125, situées devant la mairie et servirait d'emplacement parking PMR et d'accès à l'extension de la salle communale.

Compte tenu de la prise de mesures effectuée par le géomètre Gauthier d'une partie de ladite parcelle, d'une surface de 0,34 ares ;

Compte tenu de l'accord trouvé avec Madame Julie Hoeffel, pour l'acquisition d'une partie de la parcelle section 2 n° 222 au montant de 3 800,00 euros ;

Considérant que Monsieur le Maire, en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, en vertu de l'article L 1311-13 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que cette acquisition sera matérialisée par la signature d'un acte administratif ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *D'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section 02 n° 222, appartenant à Madame Julie Hoeffel, d'une contenance de 0,34 ares pour un montant de 3 800,00 euros.*
- *D'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition par acte administratif et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.*
- *D'autoriser le Maire à signer le mandat pour le PV d'arpentage établi par le géomètre Gauthier et d'inscrire la dépense au budget 2018.*

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Le Maire propose d'entériner la révision du montant d'attribution des subventions versées aux associations en annulant la délibération du 26 février 2018. Il est proposé de fixer les montants, comme indiqués dans le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTIONS 2018
1. Dynamomes	100 €
2. Amicale anciens SP Handschuheim	200 €
3. Amicale SP Ittenheim-Handschuheim	200 €
4. Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim	300 €
5. Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim	150 €
6. Croix Rouge	100 €
7. Ass Klen Paris	800 €
8. Collège d'Achenheim Paul Wernert	6€/enf / journée
9. Temps libre	200 €
10. Ligue contre le Cancer	200 €
11. Orphelins de Pères Malgré Nous d'Alsace Moselle	150 €
12. Prévention Routière	100 €
TOTAL MONTANT SUBVENTIONS (hors subvention Collège)	2 500 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les montants des subventions 2018, comme indiqués dans le tableau ci-dessus et de les inscrire au budget 2018.

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. SCHORDAN Raymond, Adjoint au Maire, présente la balance générale du compte administratif de l'exercice 2017, qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses réalisées :	131 023,31 €
Recettes réalisées :	188 856,94 €
Résultat 2017 : Excédent	57 833,63 €

Section d'Investissement

Dépenses réalisées :	68 640,73 €
Recettes réalisées :	141 326,66 €
Résultat 2017 : Excédent	72 685,93 €

Soit **un résultat de l'exercice 2017** se chiffrant à :

Section de Fonctionnement :	57 833,63 €
Section d'Investissement :	72 685,93 €
TOTAL :	130 519,56 €

Après que le M. le Maire ait quitté la salle, le compte administratif est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver le compte administratif de l'exercice 2017.

8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire présente le compte de gestion 2017 établi par le percepteur-receveur municipal. Le résultat de l'exercice 2017 s'élève à **130 519,56 €** et coïncide avec l'excédent dégagé par le compte administratif 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2017 et de donner décharge au Comptable du Trésor pour sa gestion durant cet exercice.

9. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire rappelle la délibération du 04 décembre 2017 concernant l'adoption des restes à réaliser et présente les RAR 2017 à affecter :

Dépenses des RAR :	167 280,51 €
Recettes des RAR :	000 000,00 €

VU l'affectation complémentaire des restes à réaliser 2017, le maire présente le tableau récapitulatif suivant :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses (Déficit)	Recettes (Excédent)
Excédent de fonctionnement 2017		57 833,63 €
Excédent 2016 reporté :		241 691,40 €
Excédent 2016 = 263 169,59 €		
Affectation obligatoire RI 1068 = -21 478,19 €		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		299 525,03 €

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses (Déficit)	Recettes (Excédent)
Excédent d'investissement 2017		72 685,93 €
Déficit 2016 reporté	42 019,10 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017		30 666,83 €
Restes à réaliser 2017	167 280,51 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	136 613,68 €	

Il est constaté que le Compte Administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de : **299 525,03 €**

Un déficit d'investissement de : **136 613,68 €**

RESTE: 162 911,35 €

VU les explications du Maire,

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- considérant les résultats de ce dernier,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire (RI 1068)

(A l'exécution du virement à la section d'investissement) **136 613,68 €**

Affectation à l'excédent reporté (ligne RF 002) 162 911,35 €

10. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M14 de l'exercice 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret N° 62-1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU l'arrêté du 12/12/2012 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2018 ;

- avec pour les subventions de fonctionnement une liste des bénéficiaires annexée au budget dans un état spécifique
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Pour un montant de

- Section de Fonctionnement : **346 791,35 €**

- Section d'Investissement : **342 045,75 €**

11. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, pas encore communiqué,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les mêmes taux d'imposition que l'année 2017 et de fixer les taux, pour l'exercice 2018 comme suit :

Taxe d'habitation : 11,33 %

Foncier bâti : 16,17 %

Foncier non bâti : 52,34%

12. DIVERS :

- Le nettoyage de printemps du samedi 24 mars a rassemblé une quinzaine de participants.
- Le remplacement de Maryline SBINNE est maintenant assuré par William LOBSTEIN-MINKER.
- Une note d'information sera distribuée prochainement (passage désherbeuse le vendredi 06 avril/ fermeture mairie vacances avril/ dates des réunions publique PLUi...)
- PLUi : - rappel de la réunion du mercredi 28 mars à 19h00 à Fessenheim-le-bas pour les conseillers municipaux - Mise à disposition en mairie du plan de zonage, du projet de règlement et du règlement des zones agricoles
- L'avancement des travaux d'extension se poursuit sans problèmes.
- Démarrage de l'élaboration du Bulletin Municipal et poursuite avancement site communal avec demande de transmission des articles et photos des associations.
- Relance du notaire début avril par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour signature de l'acte de vente entre le 8.05.18 (délais de recours forclos) et le 8.06.18.
- Réception d'un courrier du Conseil Départemental validant les travaux de voirie qui seront réalisés à leurs frais.
- Le passage des motards à Handschuheim, dans le cadre « d'une rose un espoir » est fixé au 28 avril prochain.

Les documents annexes suivants ont été remis aux conseillers municipaux :

Annexe point 3 : Courrier préfecture avis pour enquête publique

Annexe point 4 : Documentation mise en place conteneur vêtements

Annexe point 5 : Plan mesures Géomètre Gauthier parcelle Julie Hoeffel

Annexe point 7-8-9-10 : Comptes administratif & gestion/ tableaux Budgets fonctionnement & investissement

Annexe point Divers : Néant

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h00, en remerciant les conseillers de leur participation active.